



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le « **RÈGLEMENT NUMÉRO 480-2021 DÉCRÉTANT UNE QUOTE-PART AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES POUR L'ANNÉE 2021 POUR LE SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** » a été adopté le 19 janvier 2021.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 20^e jour de janvier deux mille vingt et un.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. Fortier", is written over a horizontal line.

Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière